



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SE FÉLICITE DE LA CRÉATION DE LA FONDATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

La cérémonie marquant la création de la Fondation internationale du droit de la mer a eu lieu aujourd'hui à Hambourg, 21 ans jour pour jour après l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Fondation a été créée à l'initiative de représentants des milieux d'affaires, des milieux scientifiques et universitaires et des institutions publiques, et ce avec l'appui du Sénat de la ville libre et hanséatique de Hambourg et du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

A cette occasion, le Président du Tribunal, M. le juge Dolliver Nelson, s'est félicité de la création de la Fondation, en exprimant le souhait de voir une coopération s'installer entre le Tribunal et la Fondation.

Le Président a relevé en particulier que la Fondation a pour vocation de soutenir le Tribunal et de contribuer à la mise en œuvre de la Convention. Cet objectif est clairement énoncé dans la partie pertinente du Préambule et à l'article 2 du Statut de la Fondation. Le Préambule proclame qu'il est dans l'intérêt de toutes les institutions nationales et internationales concernées par l'exploitation des mers et océans et de l'économie maritime de faire connaître et de faire valoir au niveau international les possibilités offertes par le Tribunal international du droit de la mer pour ce qui est du règlement pacifique des différends ayant trait au droit de la mer.

Le Préambule énumère également les principales activités de la Fondation, à savoir notamment le développement continu de la recherche et de l'enseignement, l'organisation de manifestations, la publication d'ouvrages et l'ouverture de possibilités de formation au siège du Tribunal.

L'article 2 du Statut stipule que la Fondation a pour objectif de promouvoir l'acquisition de connaissances et la recherche dans le domaine du droit de la mer/maritime international, eu égard en particulier aux principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et ce grâce à l'organisation de colloques, séminaires, ateliers et conférences en vue de réunir des spécialistes du monde entier qui s'intéressent aux thèmes se rapportant au droit de la mer/maritime international, à la promotion de la coopération entre institutions nationales et internationales oeuvrant dans ce domaine, et à la publication et à la diffusion au niveau mondial des résultats des activités susmentionnées. Est également évoquée dans le Statut la possibilité d'octroyer des bourses et de former des stagiaires, en particulier des candidats en provenance des pays en développement.

(à suivre)

Le 10 décembre 2003

Dans son allocution, le Président a souligné l'importance des activités de la Fondation au niveau international, en particulier l'objectif que s'est fixé la Fondation d'aider les pays les moins avancés à exercer leurs droits et à s'acquitter des obligations qui sont les leurs en vertu de la Convention.

La cérémonie a été ouverte par M. Rainer Schöndube (de la Germanischer Lloyd AG) au nom des membres du comité fondateur. M. Schöndube a fait observer que le règlement pacifique des différends était particulièrement important pour le secteur maritime, en soulignant que la Fondation s'était fixé pour objectif d'appuyer les travaux du Tribunal et de promouvoir le débat sur le droit de la mer. Par ailleurs, le Statut de la Fondation a été signé par les cinq donateurs fondateurs.

On peut trouver des renseignements concernant la Fondation sur le site internet de celle-ci : <http://www.iflos.org>.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope :
Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org